

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révisé les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Le président du conseil,
président et chef de la direction



Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration
et chef de la direction financière



Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Transat A.T. inc.** et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2020 et 2019 et au 1^{er} novembre 2018, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2020 et 2019 et au 1^{er} novembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative relative à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que le groupe a subi une perte nette de 496,8 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et que, à cette date les passifs courants de la Société excédaient de 163,2 millions \$ le total de ses actifs courants. Comme il est indiqué à la note 2, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations – Adoption d'une nouvelle norme comptable

Nous attirons l'attention sur la note 5 des états financiers consolidés, qui décrit l'adoption d'IFRS 16 *Contrats de location*. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113209

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

		Au 31 octobre 2020	Au 31 octobre 2019 Retraité [note 5]	Au 1 ^{er} novembre 2018 Retraité [note 5]
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$	\$
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		426 433	564 844	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	6	252 379	301 547	287 735
Clients et autres débiteurs	7	95 334	137 944	133 626
Impôts sur le résultat à recevoir		2 377	1 423	11 405
Stocks		10 024	15 847	14 464
Charges payées d'avance		47 164	74 489	63 706
Instruments financiers dérivés	8	964	4 870	20 413
Partie courante des dépôts	9	16 471	17 765	20 250
Actifs courants		851 146	1 118 729	1 145 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	6	56 268	51 224	51 184
Dépôts	9	136 904	166 137	166 026
Impôts sur le résultat à recevoir	21	15 100	15 100	15 100
Actifs d'impôt différé	21	—	28 148	16 105
Immobilisations corporelles	10	916 382	891 445	721 504
Immobilisations incorporelles	11	25 509	36 852	42 689
Instruments financiers dérivés	8	—	—	84
Placement	12	14 509	16 533	16 084
Autres actifs		253	322	186
Actifs non courants		1 164 925	1 205 761	1 028 962
		2 016 071	2 324 490	2 174 215
PASSIFS				
Fournisseurs et autres créditeurs	13	232 243	311 065	312 273
Impôts sur le résultat à payer		203	4 244	1 117
Dépôts de clients et revenus différés		608 890	561 404	517 352
Instruments financiers dérivés	8	10 055	10 431	2 766
Partie courante des obligations locatives	14	147 980	99 814	71 250
Partie courante de la provision pour conditions de retour	15	14 963	—	—
Passifs courants		1 014 334	986 958	904 758
Dette à long terme et obligations locatives	14	755 906	566 115	493 920
Provision pour conditions de retour	15	128 635	155 120	128 528
Autres passifs	16	50 215	47 444	41 128
Instruments financiers dérivés	8	—	1 650	679
Passifs d'impôt différé	21	674	9 752	11 739
Passifs non courants		935 430	780 081	675 994
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	17	221 012	221 012	219 684
Provision pour paiements fondés sur des actions		15 948	15 948	18 017
Résultats non distribués (déficit)		(164 138)	336 993	362 590
Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie		(522)	(9 176)	1 971
Montant cumulé des écarts de change		(5 993)	(7 326)	(8 799)
		66 307	557 451	593 463
		2 016 071	2 324 490	2 174 215

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre

		2020	2019
			Retraité
			[note 5]
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	\$	\$
Revenus	18	1 302 069	2 937 130
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		431 562	808 937
Carburant d'aéronefs		258 947	517 588
Salaires et avantages du personnel	18, 22	239 250	412 375
Entretien d'aéronefs		110 413	229 909
Frais de vente et de distribution		97 086	209 344
Frais d'aéroports et de navigation		77 622	175 833
Loyer d'aéronefs	14	23 358	46 803
Autres coûts aériens		109 424	251 560
Autres		75 410	90 923
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	12	1 172	1 250
Amortissement et dépréciation	18	204 112	182 321
Éléments spéciaux	19	99 675	23 875
		1 728 031	2 950 718
Résultat d'exploitation		(425 962)	(13 588)
Coûts de financement	14	48 049	37 935
Revenus du financement		(13 625)	(21 332)
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		13 715	8 664
Perte (gain) sur cession d'actifs	20	11 271	(9)
Perte (gain) de change		3 601	(1 110)
Résultat avant charge d'impôts		(488 973)	(37 736)
Impôts sur le résultat (récupération)	21		
Exigibles		(4 376)	1 028
Différés		12 168	(9 048)
		7 792	(8 020)
Résultat net de l'exercice		(496 765)	(29 716)
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires		(496 545)	(32 347)
Participations ne donnant pas le contrôle		(220)	2 631
		(496 765)	(29 716)
Résultat par action	17		
De base		(13,15)	(0,86)
Dilué		(13,15)	(0,86)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre

		2020	2019
			Retraité
			[note 5]
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
Résultat net de l'exercice		(496 765)	(29 716)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie		(1 191)	(29 621)
Reclassement en résultat net		12 925	14 455
Impôts différés	21	(3 080)	4 019
		8 654	(11 147)
Gain de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		1 333	1 473
		1 333	1 473
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net			
Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	23	(827)	(4 631)
Impôts différés	21	(3 837)	1 225
		(4 664)	(3 406)
Total des autres éléments du résultat global		5 323	(13 080)
Résultat global de l'exercice		(491 442)	(42 796)
Attribuable aux :			
Actionnaires		(491 885)	(45 428)
Participations ne donnant pas le contrôle		443	2 632
		(491 442)	(42 796)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

	Cumul des autres éléments du résultat global							
	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués (déficit) Retraité [note 5]	Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie Retraité [note 5]	Montant cumulé des écarts de change	Total Retraité [note 5]	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres Retraité [note 5]
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} novembre 2018	219 684	18 017	362 590	1 971	(8 799)	593 463	—	593 463
Résultat net de l'exercice	—	—	(32 347)	—	—	(32 347)	2 631	(29 716)
Autres éléments du résultat global	—	—	(3 406)	(11 147)	1 472	(13 081)	1	(13 080)
Résultat global de l'exercice	—	—	(35 753)	(11 147)	1 472	(45 428)	2 632	(42 796)
Émission sur le capital autorisé	940	—	—	—	—	940	—	940
Exercice d'options	388	(120)	—	—	—	268	—	268
Acquisition d'UAP	—	(19)	—	—	—	(19)	—	(19)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	1 612	—	—	—	1 612	—	1 612
Reclassement des UAP à titre de passif financier	—	(3 542)	—	—	—	(3 542)	—	(3 542)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(2 892)	(2 892)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	10 156	—	—	10 156	(10 156)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	10 417	10 417
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	1	1	(1)	—
	1 328	(2 069)	10 156	—	1	9 416	(2 632)	6 784
Solde au 31 octobre 2019	221 012	15 948	336 993	(9 176)	(7 326)	557 451	—	557 451
Résultat net de l'exercice	—	—	(496 545)	—	—	(496 545)	(220)	(496 765)
Autres éléments du résultat global	—	—	(4 664)	8 654	670	4 660	663	5 323
Résultat global de l'exercice	—	—	(501 209)	8 654	670	(491 885)	443	(491 442)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	(849)	(849)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	78	—	—	78	(78)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	1 147	1 147
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	663	663	(663)	—
	—	—	78	—	663	741	(443)	298
Solde au 31 octobre 2020	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre

		2020	2019
			Retraité
			[note 5]
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		(496 765)	(29 716)
Éléments opérationnels sans effet de trésorerie :			
Amortissement et dépréciation	18	204 112	182 321
Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés		13 715	8 664
Perte (gain) sur cession d'actifs	20	11 271	(9)
Perte (gain) de change		3 601	(1 110)
Dépréciation d'actifs	19	89 127	—
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	12	1 172	1 250
Impôts différés		12 168	(9 048)
Avantages du personnel	23	3 009	2 927
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		—	1 612
		(158 590)	156 891
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		95 202	34 006
Variation nette de la provision pour conditions de retour		(11 522)	26 592
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		28 774	(1 468)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(46 136)	216 021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(61 422)	(163 933)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(5 044)	(40)
Contrepartie reçue pour des entreprises cédées, nette de la trésorerie cédée		—	1 884
Apport en capital dans une coentreprise	12	(2 042)	(1 690)
Produit de la cession d'actifs	20	8 094	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(60 414)	(163 779)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts	14	49 980	—
Produit de l'émission d'actions		—	1 208
Rachat d'actions lié à la rémunération à base d'actions		—	(19)
Remboursement des obligations locatives	14	(82 505)	(80 290)
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle		(849)	(2 892)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(33 374)	(81 993)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 513	941
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(138 411)	(28 810)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		564 844	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		426 433	564 844
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		(245)	(11 831)
Intérêts payés		1 769	912

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2020 et 2019

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la « Société »], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 décembre 2020.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 octobre 2020. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement impactés. Ainsi, la Société a subi une perte nette de 496 765 \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et, à cette date les passifs courants de la Société excédaient de 163 188 \$ le total de ses actifs courants. Toutefois, comme il est décrit à la note 14, la Société a à sa disposition une nouvelle facilité de crédit à court terme subordonnée de 250 000 \$. Cette nouvelle facilité de crédit peut faire l'objet de tirages en tranches à tout moment avant le 28 février 2021, sous réserve du respect des conditions préalables et des conditions d'emprunt applicables. Ces conditions comprennent certaines exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée avant et après un tirage sur la facilité. De plus, la suspension temporaire de l'application de certains ratios financiers aux termes de la facilité de crédit à terme rotatif de la Société et de sa nouvelle facilité de crédit à court terme prend fin le 30 janvier 2021, après quoi, en l'absence d'une prolongation, la Société pourrait se trouver en défaut de ses obligations et pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La nouvelle facilité de crédit à court terme prendra fin à la première éventualité à survenir entre le 31 mars 2021 et la clôture de l'arrangement avec Air Canada.

L'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. Les restrictions de voyage, l'incertitude qui subsiste quant aux dates de réouverture des frontières, tant au Canada que dans certaines destinations que la Société dessert, l'imposition de mesures de quarantaine au Canada et dans d'autres pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, créent une grande incertitude liée à la demande au moins pour l'exercice 2021. En réponse à la première vague de la pandémie, la Société a suspendu temporairement ses opérations aériennes du 1^{er} avril au 22 juillet 2020. Elle a ensuite déployé des programmes d'été et d'hiver réduits et s'ajuste en permanence à l'état de la demande et aux décisions des autorités sanitaires et des états. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur ses activités et ses résultats, ni le moment précis où la situation s'améliorera. La Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la probabilité de disponibilité prochaine d'un vaccin permet d'espérer un certain niveau de reprise de ses activités dans le courant de l'année 2021, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2023.

La Société déploie tous les efforts et demeure confiante de mener la transaction avec Air Canada à terme, sans cependant en avoir la certitude. Si la transaction ne devait pas se conclure, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à obtenir du financement additionnel avant l'échéance de la nouvelle facilité de crédit à court terme subordonnée (à ce jour, l'échéance de cette facilité est le 31 mars 2021) au moyen de nouvelles sources de financement, incluant la modification et le renouvellement de sa nouvelle facilité de crédit à court terme subordonnée, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes liées aux activités et aux liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières à un niveau suffisant), de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. La direction cherche donc, si la transaction ne devait pas avoir lieu, à sécuriser le financement qui serait requis avant l'échéance de la nouvelle facilité de crédit à court terme subordonnée (à ce jour, fixée au 31 mars 2021) et discute à l'heure actuelle avec des prêteurs potentiels, dont les autorités gouvernementales. Ces discussions incluent une application possible au Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Direction pourrait aussi tenter de repousser l'échéance de la nouvelle facilité de crédit à court terme subordonnée afin de se donner davantage de temps pour mettre en place le financement global requis. La direction demeure également à l'affût de tout programme d'aide gouvernementale, incluant une aide sectorielle qui pourrait comporter des prêts et possiblement d'autres types de soutien annoncés par le Ministre des Transports du Canada. La Société mène parallèlement des pourparlers avec ses bailleurs afin de modifier les conditions de ses baux.

Rien ne garantit que les fonds additionnels disponibles aux termes de la facilité de crédit à court terme existante seront suffisants pour financer les activités de la Société jusqu'à l'échéance des facilités de crédit, que la Société pourra de nouveau emprunter des montants suffisants pour répondre à ses besoins, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de la soutenir. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des douze prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui représente la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, est présentée séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. La participation ne donnant pas le contrôle est assortie d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent; elle est reclassée des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable de la participation reclassée est également ajustée à hauteur de sa valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;

- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

Conversion des devises

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

Stocks

Les stocks, composés principalement de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

Contrat de location

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles* et amortis sur la durée du contrat de location.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité
Édifice administratif	10 à 20 ans

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations locatives apportées aux aéronefs loués. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie « entretiens majeurs », laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations locatives apportées aux aéronefs loués sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule, les moteurs et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les moteurs et les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée se fait de façon prospective.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et l'option de vente détenue par la participation ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés et de la participation ne donnant pas le contrôle. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à certains dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés » au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liés à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

PROVISION POUR CONDITIONS DE RETOUR

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits-voyages, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

VENTILATION DES REVENUS TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclut le programme des destinations soleil.

SOLDES DES CONTRATS

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 4 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison de la gravité et de la nature mondiale de la pandémie de COVID-19, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Amortissement et dépréciation des actifs non financiers

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les actifs liés aux droits d'utilisation de la flotte, les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent des sous-catégories importantes des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées aux notes 10, 11 et 12.

Au 31 octobre 2020, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, et les importantes réductions de capacité qui en découlent constituent des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, établie selon le prix de la transaction à 5,00 \$ par action en vertu de l'arrangement avec Air Canada daté du 9 octobre 2020. Rien ne garantit que la transaction avec Air Canada se concrétisera selon les modalités et conditions décrites à la circulaire ni même qu'elle se concrétise. Advenant que la transaction ne se concrétise pas, le cours de l'action de la Société pourrait se déprécier. Aucune dépréciation de la valeur comptable des UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable demeure supérieure à leur valeur comptable.

Des évaluations de la dépréciation de la flotte d'aéronefs qui ne seront pas utilisés d'ici l'échéance de leur bail, du terrain détenu au Mexique, du placement dans une coentreprise et des marques de commerce ont été effectuées séparément de l'évaluation des UGT de la Société. Ces évaluations ont donné lieu à la comptabilisation de charges de dépréciation liées à la flotte de 50 817 \$, au terrain au Mexique de 32 826 \$, au placement dans une coentreprise de 3 100 \$ et aux marques de commerce de 2 384 \$ dans les éléments spéciaux [voir notes 10, 11, 12 et 19]. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer les charges de dépréciation, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente de celles-ci. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

Taux d'actualisation des obligations locatives

La Société utilise le taux d'emprunt marginal pour calculer l'obligation locative. La Société estime le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location en tenant compte de plusieurs éléments, incluant le taux sans risque au début du bail, la solvabilité de la Société, la devise du bail, la durée du bail et la nature du bien loué. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le taux d'actualisation des obligations locatives, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Avantages du personnel futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison de la pandémie de COVID-19, de ses incidences défavorables sur nos résultats et de la grande incertitude liée au moment du retour de la demande pour les voyages loisirs, au cours du deuxième trimestre de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. De plus, la Société a évalué les indicateurs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pourrait être réalisé afin d'utiliser les actifs d'impôts différés comptabilisés avant le deuxième trimestre de l'exercice terminé le 31 octobre 2020. Tel que décrit à la note 2, en raison de la pandémie de COVID-19, les pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2020 et la grande incertitude liée au moment du retour de la demande pour les voyages loisirs constituent des indications négatives à l'effet que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société a réduit le solde de ses actifs d'impôts différés de 18,4 millions \$. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

Note 5 Modifications de méthodes comptables

IFRS 16 – Contrats de location

L'IFRS 16, *Contrats de location*, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent.

Considérant que la Société s'est engagée en vertu de nombreux contrats de location, l'adoption de l'IFRS 16 entraîne une incidence significative sur ses états financiers consolidés. La Société comptabilise en vertu de ses contrats de location un actif lié au droit d'utilisation et un passif à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêt de l'obligation locative remplacent la charge de loyer liée aux contrats de location.

La Société a adopté l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019 et l'application est effectuée de manière rétrospective avec retraitement pour chaque période antérieure pour laquelle l'information financière est présentée. La Société a retraité l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} novembre 2018 et l'état consolidé des résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2019. La Société a choisi d'appliquer les exemptions de capitalisation permises pour les contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et les contrats de location d'éléments de faible valeur. Les méthodes comptables découlant de l'adoption de l'IFRS 16 sont décrites ci-après.

FLOTTE

Au 31 octobre 2020, la Société exploite 31 aéronefs loués en vertu de contrats de location [31 et 27 aux 31 octobre 2019 et 2018, respectivement] pour lesquels des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés en vertu de l'IFRS 16; ces aéronefs font partie de la flotte permanente. Durant la saison d'hiver, la Société a également des aéronefs loués en vertu de contrats de location pour une période d'environ 6 mois; ces aéronefs font partie de la flotte saisonnière. La Société a choisi d'appliquer pour la flotte saisonnière les dispositions de l'IFRS 16 permettant de continuer à comptabiliser les charges associées à ces contrats sous le poste Loyers d'aéronefs selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Pour la flotte permanente, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés et les travaux d'entretien admissibles sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Conséquemment, la charge d'entretien des aéronefs loués diminue et la charge d'amortissement augmente à la suite de l'adoption de l'IFRS 16.

Tous les contrats de location liés aux aéronefs sont libellés en dollars américains. L'obligation locative en vertu des aéronefs loués et la provision pour conditions de retour sont libellées en dollars américains et doivent être réévaluées au taux de change en vigueur à la date de clôture. Conséquemment, la volatilité du gain (perte) de change comptabilisé aux états consolidés des résultats est accrue à la suite de l'application de l'IFRS 16.

La Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs. Des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés en vertu de l'IFRS 16 en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur.

BAUX IMMOBILIERS ET AUTRES

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. Des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés en vertu de l'IFRS 16 en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

La Société est partie à des contrats de location liés à des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives sont comptabilisés en vertu de l'IFRS 16 en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'éléments de faible valeur.

PROVISION POUR CONDITIONS DE RETOUR

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

AMENDEMENT À L'IFRS 16 SUR LES CONCESSIONS ALLOUÉES PAR LE BAILLEUR EN LIEN AVEC LA COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 16 sur les concessions allouées par les bailleurs en lien avec la COVID-19. Celui-ci permet, à certaines conditions, de comptabiliser les concessions allouées par les bailleurs en raison de la COVID-19 de la même manière qu'il comptabiliserait le changement selon l'IFRS 16, si le changement n'était pas une modification du contrat de location. La Société applique les dispositions de cet amendement à tous ses contrats de location dans ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020. Aucune incidence significative sur l'état des résultats consolidés de la Société ne découle de l'adoption de ce nouvel amendement.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La présentation de l'état consolidé des résultats a également été modifiée afin de mieux refléter la nature des charges d'exploitation. Certaines charges d'exploitation qui étaient précédemment présentées sous le poste « Autres coûts aériens » sont maintenant présentées sous le poste « Frais d'aéroport et de navigation ». Cette modification à la présentation de l'état consolidé des résultats n'a pas d'incidence sur les résultats d'exploitation.

EFFET SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRÉSENTÉS ANTÉRIEUREMENT

L'effet cumulé sur l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'adoption de l'IFRS 16 est présenté dans les tableaux suivants :

États consolidés de la situation financière

	Au 1 ^{er} novembre 2018 \$	Flotte \$	Immobilier et autres \$	Au 1 ^{er} novembre 2018 Après ajustements \$
(en milliers de dollars canadiens)				
ACTIFS				
Clients et autres débiteurs	139 979	(7 339)	986	133 626
Charges payées d'avance	68 890	(5 165)	(19)	63 706
Actifs courants	1 156 790	(12 504)	967	1 145 253
Dépôts	41 742	124 284	—	166 026
Actifs d'impôt différé	14 954	(270)	1 421	16 105
Immobilisations corporelles	201 478	481 745	38 281	721 504
Autres actifs	26 685	(26 310)	(189)	186
Actifs non courants	410 000	579 449	39 513	1 028 962
	1 566 790	566 945	40 480	2 174 215
PASSIFS				
Fournisseurs et autres créditeurs	320 732	(7 710)	(749)	312 273
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	27 313	(27 313)	—	—
Partie courante des obligations locatives	—	58 570	12 680	71 250
Passifs courants	869 280	23 547	11 931	904 758
Provision pour remise en état des aéronefs loués	29 915	(29 915)	—	—
Provision pour conditions de retour	—	128 528	—	128 528
Obligations locatives	—	454 499	39 421	493 920
Autres passifs	92 025	(41 429)	(9 468)	41 128
Passifs d'impôt différé	3 252	8 220	267	11 739
Passifs non courants	125 871	519 903	30 220	675 994
CAPITAUX PROPRES				
Résultats non distribués	340 766	23 495	(1 671)	362 590
	571 639	23 495	(1 671)	593 463
	1 566 790	566 945	40 480	2 174 215

États consolidés de la situation financière

	Au 31 octobre 2019 \$	Flotte \$	Immobilier et autres \$	Au 31 octobre 2019 Après ajustements \$
(en milliers de dollars canadiens)				
ACTIFS				
Clients et autres débiteurs	137 449	283	212	137 944
Charges payées d'avance	83 822	(9 333)	—	74 489
Actifs courants	1 127 567	(9 050)	212	1 118 729
Dépôts	41 226	124 911	—	166 137
Actifs d'impôt différé	27 209	(270)	1 209	28 148
Immobilisations corporelles	235 161	603 288	52 996	891 445
Autres actifs	34 055	(33 599)	(134)	322
Actifs non courants	457 360	694 330	54 071	1 205 761
	1 584 927	685 280	54 283	2 324 490
PASSIFS				
Fournisseurs et autres créditeurs	315 395	(3 304)	(1 026)	311 065
Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués	27 151	(27 151)	—	—
Partie courante des obligations locatives	—	88 214	11 600	99 814
Passifs courants	918 625	57 759	10 574	986 958
Provision pour remise en état des aéronefs loués	31 097	(31 097)	—	—
Provision pour conditions de retour	—	155 120	—	155 120
Obligations locatives	—	514 235	51 880	566 115
Autres passifs	97 498	(42 206)	(7 848)	47 444
Passifs d'impôt différé	1 274	8 172	306	9 752
Passifs non courants	131 519	604 224	44 338	780 081
CAPITAUX PROPRES				
Résultats non distribués	314 325	23 297	(629)	336 993
	534 783	23 297	(629)	557 451
	1 584 927	685 280	54 283	2 324 490

États consolidés des résultats

					2019
			Immobilier		Après
Exercice clos le 31 octobre	2019	Flotte	et autres	Présentation	ajustements
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	2 937 130	—	—	—	2 937 130
Charges d'exploitation					
Entretien d'aéronefs	279 283	(49 374)	—	—	229 909
Frais d'aéroports et de navigation	158 618	—	—	17 215	175 833
Loyer d'aéronefs	143 784	(96 981)	—	—	46 803
Autres coûts aériens	262 477	6 298	—	(17 215)	251 560
Autres	105 304	—	(14 381)	—	90 923
Amortissement	64 078	108 054	10 189	—	182 321
	2 986 913	(32 003)	(4 192)	—	2 950 718
Résultat d'exploitation	(49 783)	32 003	4 192	—	(13 588)
Coûts de financement	1 520	33 501	2 914	—	37 935
Perte (gain) de change	140	(1 252)	2	—	(1 110)
Résultat avant charge d'impôts	(38 766)	(246)	1 276	—	(37 736)
Impôts sur le résultat (récupération)					
Différés	(9 250)	(48)	250	—	(9 048)
	(8 222)	(48)	250	—	(8 020)
Résultat net de l'exercice	(30 544)	(198)	1 026	—	(29 716)
Résultat net attribuable aux :					
Actionnaires	(33 191)	(198)	1 042	—	(32 347)
Participations ne donnant pas le contrôle	2 647	—	(16)	—	2 631
	(30 544)	(198)	1 026	—	(29 716)
Résultat par action					
De base	(0,88)	(0,01)	0,03	—	(0,86)
Dilué	(0,88)	(0,01)	0,03	—	(0,86)

États consolidés des flux de trésorerie				2019
Exercice clos le 31 octobre	2019	Flotte	Immobilier et autres	Après ajustements
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net de l'exercice	(30 544)	(198)	1 026	(29 716)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :				
Amortissement	64 078	108 054	10 189	182 321
Perte (gain) de change	140	(1 252)	2	(1 110)
Impôts différés	(9 250)	(48)	250	(9 048)
	38 868	106 556	11 467	156 891
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel	33 105	712	189	34 006
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs loués	1 020	(1 020)	—	—
Variation nette de la provision pour conditions de retour	—	26 592	—	26 592
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	(8 918)	5 885	1 565	(1 468)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	64 075	138 725	13 221	216 021
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(92 277)	(71 656)	—	(163 933)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(92 123)	(71 656)	—	(163 779)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Remboursement des obligations locatives	—	(67 069)	(13 221)	(80 290)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 703)	(67 069)	(13 221)	(81 993)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	941	—	—	941
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(28 810)	—	—	(28 810)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	593 654	—	—	593 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	564 844	—	—	564 844

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'IFRIC 23 indique les circonstances pour lesquelles les traitements fiscaux incertains doivent être traités isolément ou collectivement, ainsi que les hypothèses à considérer dans l'évaluation d'un traitement fiscal incertain afin de déterminer s'il est probable que le traitement soit accepté par l'administration fiscale. L'application de l'IFRIC 23 est en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019. Aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société ne découle de l'adoption de cette nouvelle interprétation de l'IFRIC.

Note 6 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 242 622 \$ [292 134 \$ au 31 octobre 2019] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 66 025 \$, dont 56 268 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [60 637 \$ au 31 octobre 2019, dont 51 224 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit [voir note 25].

Note 7 Clients et autres débiteurs

	2020	2019
	\$	Retraité [note 5] \$
Créances-clients	5 565	25 669
Sommes à recevoir de l'État	26 017	21 863
Encaisses bailleurs à recevoir	18 970	71 840
Autres montants à recevoir	44 782	18 572
	95 334	137 944

Au 31 octobre 2020, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de 16 061 \$ à titre de Subvention Salariale d'Urgence du Canada [« SSUC »] à recevoir [note 18]. De plus, les autres montants à recevoir incluent des soldes à recevoir de deux processeurs de cartes de crédit totalisant 19 177 \$.

Note 8 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable			Total	Juste valeur
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti		
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 octobre 2020					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	426 433	—	—	426 433	426 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	308 647	—	—	308 647	308 647
Clients et autres débiteurs	—	—	69 317	69 317	69 317
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	40 470	40 470	40 470
Instruments financiers dérivés					
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	964	—	—	964	964
	736 044	—	109 787	845 831	845 831
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	189 309	189 309	189 309
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	9 233	—	—	9 233	9 233
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	454	368	—	822	822
Participation ne donnant pas le contrôle	37 800	—	—	37 800	37 800
Dette à long terme	—	—	49 980	49 980	49 871
	47 487	368	239 289	287 144	287 035

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net Retraité [note 5] \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti Retraité [note 5] \$	Total Retraité [note 5] \$	Juste valeur Retraité [note 5] \$
Au 31 octobre 2019					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	564 844	—	—	564 844	564 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	352 771	—	—	352 771	352 771
Clients et autres débiteurs	—	—	116 081	116 081	116 081
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	38 415	38 415	38 415
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	407	—	—	407	407
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	1 565	2 898	—	4 463	4 463
	919 587	2 898	154 496	1 076 981	1 076 981
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	234 611	234 611	234 611
Instruments financiers dérivés					
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	6 222	—	—	6 222	6 222
- Autres instruments financiers dérivés liés aux devises	2 621	3 238	—	5 859	5 859
Participation ne donnant pas le contrôle	38 284	—	—	38 284	38 284
	47 127	3 238	234 611	284 976	284 976

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle, assortie d'une option donnant droit à l'actionnaire qui n'exerce pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'il détient, correspond à son prix de rachat. Ce prix de rachat est basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2020				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	964	—	964
	—	964	—	964
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	9 233	—	9 233
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	822	—	822
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	37 800	37 800
	—	10 055	37 800	47 855
	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] Retraité [note 5] \$	Total Retraité [note 5] \$
Au 31 octobre 2019				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	407	—	407
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	4 463	—	4 463
	—	4 870	—	4 870
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant	—	6 222	—	6 222
- Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises	—	5 859	—	5 859
Participation ne donnant pas le contrôle	—	—	38 284	38 284
	—	12 081	38 284	50 365

Participation ne donnant pas le contrôle

L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

La variation de la participation ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2020	2019 Retraité [note 5]
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	38 284	48 700
Résultat net	(220)	2 631
Autres éléments du résultat global	663	1
Dividendes	(849)	(2 892)
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle	(78)	(10 156)
	37 800	38 284

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 5 565 \$ au 31 octobre 2020 [25 669 \$ au 31 octobre 2019]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun autre client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2020 et 2019. Au 31 octobre 2020, environ 18 % [environ 7 % au 31 octobre 2019] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 77 % [environ 90 % au 31 octobre 2019] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les autres montants à recevoir incluent des soldes à recevoir de deux processeurs de cartes de crédit totalisant 19 177 \$. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2020, ces dépôts totalisent 9 267 \$ [20 576 \$ au 31 octobre 2019]. Ces dépôts sont compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 40 470 \$ au 31 octobre 2020 [38 415 \$ au 31 octobre 2019] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2020, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 18 970 \$ [71 840 \$ au 31 octobre 2019] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2020 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2020.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable [voir note 2]. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2020, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 14:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	189 309	—	—	189 309	189 309
Participation ne donnant pas le contrôle	37 800	—	—	37 800	37 800
Instruments financiers dérivés	11 048	—	—	11 048	10 055
Dette à long terme	—	50 000	—	50 000	49 980
Total	238 157	50 000	—	288 157	287 144

Risque de marché

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 64 % [74 % en 2019] des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 13 % [19 % en 2019] des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité

d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois. En raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de visibilité sur ses besoins futurs qui en découle, la Société n'a pas contracté de nouveaux dérivés de change depuis mars 2020. La Société réévaluera la situation périodiquement.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2020						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Dollar américain	—	—	—	14	(533)	(519)
Livre sterling	5	134	—	40 559	—	40 698
Dollar canadien	(792 367)	(752)	(1 834)	—	(345)	(795 298)
Autres devises	(652)	2	—	—	875	225
Total	(793 014)	(616)	(1 834)	40 573	(3)	(754 894)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 8 006 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs ou supérieurs de 929 \$. En prenant le dollar américain individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité, l'effet le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 8 273 \$. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2020, dû à une baisse importante de notre capacité liée à la pandémie de COVID-19, 100 % des besoins estimatifs de l'hiver 2021 étaient couverts par des dérivés de change [63 % des besoins estimatifs de l'exercice 2020 étaient couverts au 31 octobre 2019]. En raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de visibilité sur ses besoins futurs qui en découle, la Société n'a pas contracté de dérivés de change pour l'été 2021.

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins dix-huit mois. En raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de visibilité sur ses besoins futurs qui en découle, la Société n'a pas contracté de nouveaux dérivés liés au carburant depuis mars 2020. La Société réévaluera la situation périodiquement.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 1 009 \$.

Au 31 octobre 2020, dû à une baisse importante de notre capacité liée à la pandémie de COVID-19, 100 % des besoins estimatifs de l'hiver 2021 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [41 % des besoins estimatifs de l'exercice 2020 étaient couverts au 31 octobre 2019]. En raison de la pandémie de COVID-19 et du manque de visibilité sur ses besoins futurs qui en découle, la Société n'a pas contracté de dérivés liés au carburant pour l'été 2021.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 106 \$.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité ajusté. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par les capitaux propres. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations locatives, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'effet sur la structure de capital qui en découle, la Société suspend sa stratégie de maintenir un ratio dette/équité ajusté inférieur à 1 jusqu'à un retour à la normale des activités. Le calcul du ratio dette/équité ajusté se résume comme suit :

	2020	2019 Retraité [note 5]
	\$	\$
Dette nette		
Dette à long terme	49 980	—
Obligations locatives	853 906	665 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(426 433)	(564 844)
	477 453	101 085
Capitaux propres	66 307	557 451
Ratio dette / équité ajusté	720,1%	18,1%

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de ces ratios de la part de ses prêteurs jusqu'au 30 janvier 2021. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 9 Dépôts

	2020	2019 Retraité [note 5]
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	103 638	124 911
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	40 470	38 415
Dépôts auprès de fournisseurs	9 267	20 576
	153 375	183 902
Moins tranche récupérable à moins d'un an	16 471	17 765
	136 904	166 137

Note 10 Immobilisations corporelles

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Droit d'utilisation Flotte	Droit d'utilisation Immobilier et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 31 octobre 2019	328 737	125 102	60 037	115 558	1 344 885	130 017	2 104 336
Ajouts	6 839	25 852	5 089	1 294	269 227	24 648	332 949
Dispositions	(47 628)	(14 600)	(369)	—	(109 891)	(1 049)	(173 537)
Radiations	(121 053)	—	(6 038)	(1 885)	(138)	(4 822)	(133 936)
Dépréciation	(4 122)	(171)	—	(32 826)	(46 524)	—	(83 643)
Écart de change	—	—	(70)	825	—	177	932
Solde au 31 octobre 2020	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2019	250 001	74 717	40 388	29 167	741 597	77 021	1 212 891
Amortissement	18 372	11 152	5 642	2 392	145 810	9 262	192 630
Dispositions	(45 060)	(14 597)	(209)	—	(80 773)	(130)	(140 769)
Radiations	(121 053)	—	(6 038)	(1 885)	(138)	(4 822)	(133 936)
Écart de change	—	—	61	(83)	—	(75)	(97)
Solde au 31 octobre 2020	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Valeur comptable nette au 31 octobre 2020	60 513	64 911	18 805	53 375	651 063	67 715	916 382

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Terrain, édifice et améliorations locatives	Droit d'utilisation Flotte Retraité [note 5]	Droit d'utilisation Immobilier et autres Retraité [note 5]	Total Retraité [note 5]
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 1^{er} novembre 2018	339 093	118 679	53 102	96 123	1 152 517	105 460	1 864 974
Ajouts	24 807	27 730	10 634	19 926	229 595	24 760	337 452
Radiations	(35 163)	(21 307)	(3 601)	(352)	(37 227)	(136)	(97 786)
Écart de change	—	—	(98)	(139)	—	(67)	(304)
Solde au 31 octobre 2019	328 737	125 102	60 037	115 558	1 344 885	130 017	2 104 336
Amortissement cumulé							
Solde au 1^{er} novembre 2018	251 348	88 238	38 335	27 598	670 770	67 181	1 143 470
Amortissement	33 816	7 786	5 711	1 930	108 054	9 950	167 247
Radiations	(35 163)	(21 307)	(3 601)	(352)	(37 227)	(136)	(97 786)
Écart de change	—	—	(57)	(9)	—	26	(40)
Solde au 31 octobre 2019	250 001	74 717	40 388	29 167	741 597	77 021	1 212 891
Valeur comptable nette au 31 octobre 2019	78 736	50 385	19 649	86 391	603 288	52 996	891 445

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs quatre aéronefs loués, soit trois Boeing 737-800 et un Airbus A330. Ces retours ont donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 118 886 \$ et 91 341 \$, respectivement.

De plus, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, dix aéronefs loués, soit cinq Airbus A330, trois Airbus A321neo et deux Boeing 737-800, ne seront plus utilisés jusqu'à leur retour aux bailleurs. Une charge de dépréciation correspondant à la totalité de la valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation, des composantes d'entretien et des améliorations locatives pour ces aéronefs a été comptabilisée à l'état consolidé des résultats sous le poste Éléments spéciaux; ces charges de dépréciation totalisent 50 817 \$. La Société poursuit les négociations avec les bailleurs de certains de ses aéronefs afin de les retourner de façon anticipée [note 19].

Terrain, édifice et améliorations locatives

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, l'industrie mondiale du tourisme a fait face à un effondrement de la demande. La Société ne peut pas prévoir pour l'instant toutes les répercussions de la COVID-19 sur sa stratégie de développement hôtelière, plus particulièrement sur l'utilisation de son terrain et le début d'éventuels travaux de construction. Toutefois, le terrain au Mexique ne rencontre pas les critères nécessaires pour être présentés à titre d'actif détenu en vue de la vente. Étant donné l'incertitude concernant l'utilisation future du terrain, une évaluation de la valeur recouvrable du terrain détenu au Mexique comparativement à sa valeur comptable a été effectuée. La valeur recouvrable du terrain a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée basé sur des données d'entrée de niveau 3, soit une évaluation préparée par un évaluateur externe et indépendant en date du 12 octobre 2020. La valeur recouvrable du terrain au Mexique établie est inférieure à sa valeur comptable. Ainsi, au 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 32 826 \$ en lien avec son terrain au Mexique, sous le poste Éléments spéciaux afin que la valeur comptable du terrain corresponde à sa valeur recouvrable de 50 675 \$ au 31 octobre 2020 [note 19].

Note 11 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2019	162 800	20 381	12 789	195 970
Ajouts	2 456	—	12	2 468
Radiations et dépréciation	(6 737)	—	(207)	(6 944)
Écart de change	24	37	—	61
Solde au 31 octobre 2020	158 543	20 418	12 594	191 555
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2019	130 710	15 809	12 599	159 118
Amortissement	11 410	—	70	11 480
Radiations et dépréciation	(6 737)	2 384	(207)	(4 560)
Écart de change	8	—	—	8
Solde au 31 octobre 2020	135 391	18 193	12 462	166 046
Valeur comptable nette au 31 octobre 2020	23 152	2 225	132	25 509

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 octobre 2018	153 709	20 334	12 574	186 617
Ajouts	9 088	—	92	9 180
Écart de change	3	47	123	173
Solde au 31 octobre 2019	162 800	20 381	12 789	195 970
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée				
Solde au 31 octobre 2018	115 695	15 809	12 424	143 928
Amortissement	15 010	—	52	15 062
Écart de change	5	—	123	128
Solde au 31 octobre 2019	130 710	15 809	12 599	159 118
Valeur comptable nette au 31 octobre 2019	32 090	4 572	190	36 852

Test de dépréciation 2020

La Société a effectué son test de dépréciation annuel afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des marques de commerce est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen de la méthode de la capitalisation des redevances. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après des taux de redevances préétablis, qui représentent ce qu'un tiers débourserait afin d'exploiter la marque de commerce. Les prévisions de flux de trésorerie, qui correspondent aux redevances après impôts, sont ensuite actualisées.

La Société a conclu que la valeur recouvrable de la marque de commerce Canadian Affair, déterminée en fonction de la valeur d'utilité, était inférieure à sa valeur comptable en raison d'une baisse des revenus et de la profitabilité prévue pour cette marque de commerce due à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 1 884 \$.

La Société a conclu que la valeur recouvrable de la marque de commerce de ses agences détenues en propre Marlin Travel, déterminée en fonction de la valeur d'utilité, était inférieure à sa valeur comptable en raison d'une baisse des revenus et de la profitabilité prévue pour cette marque de commerce due à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 500 \$.

Note 12 Placement

La Société détient une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	16 533	16 084
Apport en capital	2 042	1 690
Quote-part du résultat net	(1 172)	(1 250)
Dépréciation [note 19]	(3 100)	—
Écart de conversion	206	9
	14 509	16 533

Le placement a été converti au taux USD/CAD de 1,3336 au 31 octobre 2020 [1,3142 au 31 octobre 2019].

Au 31 octobre 2020, la Société a déterminé que les chutes des revenus de Desarrollo Transimar et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications objectives de dépréciation de son placement dans une coentreprise. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de son placement afin de comparer sa valeur recouvrable avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable du placement a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été établie selon une évaluation préparée par un évaluateur externe et indépendant en date du 31 octobre 2020 au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des données d'entrée de niveau 3. Les flux de trésorerie utilisés correspondent aux projections les plus plausibles de la direction étant donné les conditions actuelles et prévues du marché. La valeur recouvrable du placement établie est inférieure à sa valeur comptable. Ainsi, au 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 3 100 \$ en lien avec son placement, sous le poste Éléments spéciaux afin que la valeur comptable du placement corresponde à sa valeur recouvrable au 31 octobre 2020.

Au 31 octobre 2020, le taux d'actualisation avant impôts utilisé pour le test de dépréciation du placement était de 7,1 %.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2020 et 2019:

	2020	2019
	\$	\$
État de la situation financière :		
Actif courant	7 830	8 863
Actif non courant	97 323	93 479
Passif courant	5 654	7 214
Passif non courant	64 282	62 063
Actif net	35 217	33 065
Dépréciation [note 19]	(3 100)	—
Valeur comptable du placement	14 509	16 533
État du résultat global :		
Revenus	11 054	6 370
Résultat net et résultat global	(2 344)	(2 500)
Quote-part du résultat net	(1 172)	(1 250)

Note 13 Fournisseurs et autres créditeurs

	2020	2019
	\$	Retraité [note 5] \$
Fournisseurs	90 750	124 208
Frais courus	15 743	21 939
Salaires et avantages du personnel à payer	82 816	88 464
Sommes à remettre à l'État	5 134	38 170
Participation ne donnant pas le contrôle [note 8]	37 800	38 284
	232 243	311 065

Note 14 Dette à long terme et obligations locatives

Le 9 octobre 2020, la Société a amendé son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. L'entente amendée, qui vient à échéance en 2022, peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Au 31 octobre 2020, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 30 janvier 2021 et un montant de 50 000 \$ de la facilité de crédit était utilisé.

Le 9 octobre 2020, la Société a conclu une entente de crédit à court terme subordonnée de 250 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente, qui vient à échéance le 31 mars 2021, ou immédiatement exigible en cas de changement de contrôle, les tirages peuvent être effectués jusqu'au 28 février 2021 sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, sous certaines conditions, incluant certaines exigences relatives à la trésorerie et équivalents de trésorerie avant et après un tirage sur la facilité. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime. Au 31 octobre 2020, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 30 janvier 2021 et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2020, un montant de 60 266 \$ était utilisé [55 848 \$ au 31 octobre 2019] dont 56 268 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera levée.

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2020 et 2019. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyer différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 44 808 \$ et 2 819 \$, respectivement :

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré %	2020 \$	2019 Retraité [note 5] \$
Dette à long terme	2022	4,97	49 980	—
Obligations locatives				
Flotte	2020-2031	5,73	772 925	602 449
Immobilier et autres	2020-2037	5,57	80 981	63 480
Obligations locatives		5,71	853 906	665 929
Total dette à long terme et obligations locatives		5,67	903 886	665 929
Partie courante des obligations locatives			(147 980)	(99 814)
Dette à long terme et obligations locatives			755 906	566 115

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2020 et 2019 se détaille comme suit :

	2020	2019
		Retraité [note 5]
	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	40 781	33 035
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	2 454	3 380
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	1 361	—
Autres intérêts	3 453	1 520
Coûts de financement	48 049	37 935

La charge de loyer pour les exercices terminés les 31 octobre 2020 et 2019 se détaille comme suit :

	2020	2019
		Retraité [note 5]
	\$	\$
Paielements de loyer variables	4 810	8 987
Baux à court terme	18 548	37 816
Loyer d'aéronefs	23 358	46 803
Paielements de loyer variables	1 002	6 839
Baux à court terme	3 618	3 758
Baux liés à des actifs de faible valeur	556	204
	28 534	57 604

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, les flux de trésorerie liés au remboursement des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	2020			2019		
	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture			665 929			565 170
Remboursements	(82 505)	—	(82 505)	(80 290)	—	(80 290)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	275 118	275 118	—	180 125	180 125
Intérêts sur les reports de paiements	—	17 708	17 708	—	—	—
Compensation de paiements de loyer et résiliations de baux	—	(25 022)	(25 022)	—	—	—
Écart de change	—	2 678	2 678	—	924	924
Solde de fermeture	(82 505)	270 482	853 906	(80 290)	181 049	665 929

Échéances des obligations locatives

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés aux obligations locatives au 31 octobre 2020 s'établissent comme suit. Les obligations locatives en dollars américains sont converties au taux de clôture USD/CAD de 1,3336 au 31 octobre 2020 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 et plus \$	Total \$
Flotte	176 185	126 752	119 313	99 285	92 073	351 691	965 299
Immobilier et autres	14 804	9 695	8 763	8 080	7 369	64 860	113 571
Obligations locatives	190 989	136 447	128 076	107 365	99 442	416 551	1 078 870

La note 10 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 25 présente l'information requise en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochains exercices.

Note 15 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 se détaille comme suit :

	2020 \$	2019 Retraité [note 5] \$
Solde d'ouverture	155 120	128 528
Provisions supplémentaires	35 791	16 127
Changement d'estimation	1 638	7 085
Montants inutilisés repris	(51 405)	—
Charge de désactualisation	2 454	3 380
Solde de fermeture	143 598	155 120
Provisions courantes	14 963	—
Provisions non courantes	128 635	155 120
Solde de fermeture	143 598	155 120

Au 31 octobre 2020, les provisions supplémentaires incluent 6 395 \$ en lien avec les aéronefs loués dépréciés [note 20]. De plus, les montants inutilisés repris incluent 16 705 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

Note 16 Autres passifs

	2020 \$	2019 Retraité [note 5] \$
Avantages du personnel [note 23]	49 862	46 986
Autres passifs	353	458
	50 215	47 444

Note 17 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2018	37 545 335	219 684
Émission de la trésorerie	169 862	940
Exercice d'options	31 893	388
Solde au 31 octobre 2019	37 747 090	221 012
Solde au 31 octobre 2020	37 747 090	221 012

Au 31 octobre 2020, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 3 785 312 et à 33 961 778 [4 243 821 et à 33 503 269 au 31 octobre 2019].

Régime de droits de souscription

Le régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires [le « régime de droits »] donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des solutions de rechange, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la juste valeur intégrale pour leurs actions. Le délai d'une offre permise selon le régime de droit est de 105 jours. Le régime de droits a pris fin le lendemain de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 mars 2020.

Régime d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 829 196 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les critères de performance sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2015 peuvent être exercées à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-décembre de chaque année suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Pour les options octroyées à partir du 1^{er} novembre 2015, l'acquisition des droits ne dépend plus de l'atteinte de critères de performance. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$
Au début de l'exercice	1 748 570	10,15	1 786 588	10,13
Exercées	—	—	(31 893)	8,41
Annulées	(2 000)	19,24	(4 125)	15,76
Expirées	(8 000)	11,82	(2 000)	10,52
À la fin de l'exercice	1 738 570	10,13	1 748 570	10,15
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 557 042	10,03	1 471 592	10,05

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2020	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2020	Prix moyen pondéré \$
6,01 à 7,48	572 758	1,6	6,87	572 758	6,87
8,73 à 11,22	618 269	2,0	10,07	513 260	10,13
12,25 à 12,49	449 493	0,2	12,37	372 974	12,35
19,24	98 050	0,2	19,24	98 050	19,24
	1 738 570	1,3	10,13	1 557 042	10,03

CHARGE DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, la Société n'a attribué aucune option d'achat d'actions à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [427 \$ en 2019] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'unités d'actions liées à la performance

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société. Pour les UAP octroyées à partir de 2017, 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les UAP octroyées avant 2017 deviennent acquises à raison de trois tranches de 16,67 % à la mi-janvier de chacune des trois années suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Au 31 octobre 2020, le nombre d'UAP attribué s'élevait à 435 662. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 3 807 \$ [une charge de rémunération de 2 945 \$ en 2019] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance, dont la totalité a été comptabilisée comme transaction réglée en trésorerie.

Régime d'achat d'actions

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2020, la Société était autorisée à émettre un maximum de 355 790 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société n'a émis aucune action [169 862 actions de catégorie B en 2019, pour un montant de 940 \$ en 2019] en vertu du régime d'achat d'actions.

Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [une charge de rémunération de 84 \$ en 2019] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [une charge de rémunération de 243 \$ en 2019] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2020, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 306 775 [306 775 au 31 octobre 2019]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 3 289 \$ [une charge de rémunération de 2 946 \$ en 2019] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Au 31 octobre 2020, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 149 097 [393 601 au 31 octobre 2019]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 928 \$ [une charge de rémunération de 5 615 \$ en 2019] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2020	2019
		Retraité [note 5]
[en milliers, sauf les montants par action]	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net attribuable aux actionnaires	(496 545)	(32 347)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 747	37 673
Effet des titres dilutifs		
Options d'achat d'actions	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 747	37 673
Résultat par action		
De base	(13,15)	(0,86)
Dilué	(13,15)	(0,86)

Étant données les pertes nettes enregistrées au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, les 1 738 570 et 1 748 570 options d'achat d'actions en circulation, respectivement, ont été exclues du calcul en raison de leur effet antidilutif.

Note 18 Informations supplémentaires sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2020	2019
	\$	\$
Clients		
Transatlantique	164 804	1 173 884
Amérique	1 102 080	1 705 753
Autres	35 185	57 493
Total des revenus	1 302 069	2 937 130

Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2020	2019
	\$	\$
Comptes clients [note 7]	5 565	25 669
Autres montants à recevoir [note 7]	22 677	—
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	14 256	52 761
Dépôts de clients et revenus différés	608 890	561 404

Salaires et avantages du personnel

	2020	2019
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	236 241	407 836
Avantages à long terme du personnel [note 23]	3 009	2 927
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	1 612
	239 250	412 375

Depuis le 15 mars 2020, la Société s'est prévalu de la SSUC pour ses effectifs au Canada, qui lui a permis de financer une partie des salaires de son personnel encore au travail et de proposer aux employés mis à pied temporairement de percevoir une partie de leur salaire équivalente au montant de la subvention reçue, sans contrepartie de travail. La Société a déterminé qu'elle remplissait les critères d'admissibilité à titre d'employeur et a réclamé la SSUC pour la période du 15 mars au 31 octobre 2020. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé un total de 113 596 \$ en déduction de la charge de Salaires et avantages du personnel en lien avec la SSUC, incluant 38 782 \$ pour les employés actifs.

Amortissements

	2020	2019
	\$	Retraité [note 5] \$
Immobilisations corporelles	192 630	167 247
Immobilisations incorporelles amortissables	11 480	15 062
Autres actifs	2	12
	204 112	182 321

Note 19 Éléments spéciaux

	2020 \$	2019 \$
Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada		
Honoraires professionnels	7 753	10 302
Charge (renversement de charge) de rémunération	(4 491)	13 573
	3 262	23 875
Autres éléments spéciaux		
Dépréciation de la flotte (incluant actifs liés au droit d'utilisation) [note 10]	50 817	-
Dépréciation du terrain au Mexique [note 10]	32 826	-
Dépréciation du placement dans une coentreprise [note 12]	3 100	-
Dépréciation des marques de commerce [note 11]	2 384	-
Provision pour conditions de retour des aéronefs loués dépréciés [note 15]	6 395	-
Indemnités de départ	891	-
	96 413	-
	99 675	23 875

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale, l'industrie mondiale du tourisme a fait face à un effondrement de la demande. Ainsi, la Société a dû effectuer d'importantes réductions de capacité et a comptabilisé des charges de dépréciation à cet effet. Ces pertes de valeur sont incluses dans les Éléments spéciaux.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, des honoraires professionnels de 7 753 \$ ainsi que des renversements de charges de rémunération de 4 491 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction avec Air Canada. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019, des honoraires professionnels de 10 302 \$ ainsi que des charges de rémunération de 13 573 \$ avaient été comptabilisés en lien avec la transaction avec Air Canada. Les charges de rémunération sont principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découle de l'offre d'Air Canada, qui rend probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifie la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé des indemnités de départ de 891 \$ pour des employés mis à pied de façon permanent au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Note 20 Perte (gain) sur cession d'actifs

	2020 \$	2019 \$
Résiliation de baux	19 319	-
Disposition de moteurs	(8 094)	-
Autres	46	(9)
	11 271	(9)

En raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs quatre aéronefs loués, soit trois Boeing 737-800 et un Airbus A330, et a résilié les baux de certaines agences de voyage. Ces résiliations de baux ont entraîné la comptabilisation d'une perte de 19 319 \$. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a disposé de moteurs d'Airbus A310 dont la valeur comptable était nulle pour un montant de 8 094 \$, qui correspond au montant comptabilisé à titre de gain sur disposition d'actifs.

Note 21 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2020	2019
		Retraité [note 5]
	\$	\$
Exigibles		
Impôts sur le résultat exigibles	(1 905)	1 243
Ajustement des impôts à payer pour les exercices antérieurs	(2 471)	(215)
	(4 376)	1 028
Différés		
Liés aux différences temporelles	10 009	(8 934)
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	2 159	(114)
	12 168	(9 048)
Charge (récupération) d'impôt sur le résultat	7 792	(8 020)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2020		2019	
			Retraité [note 5]	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,5	(128 774)	26,6	(10 056)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	0,4	(1 737)	7,2	(2 718)
Éléments non déductibles (non imposables)	(0,5)	2 471	(8,2)	3 087
Pertes de l'année courante non constatées	(24,9)	120 925	1,1	(421)
Décomptabilisation d'un actif d'impôt futur	(3,0)	14 559	(6,2)	2 353
Ajustements d'exercices antérieurs	0,1	(312)	0,9	(329)
Incidence découlant de changements de taux	(0,0)	43	(0,1)	36
Autres	(0,1)	617	(0,1)	28
	(1,6)	7 792	21,2	(8 020)

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 [26,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2019]. La réduction de taux de 0,1 % est due à la réduction du taux d'imposition applicable du Québec qui est passé de 11,6 % à 11,5 %. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2020 et 2019 s'établissent comme suit :

	2020					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Comptabilisé au surplus d'apport	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	3 072	2 207	—	—	—	5 279
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(187 091)	(22 338)	—	—	15	(209 414)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	702	(702)	—	—	—	—
Obligations locatives	176 218	32 468	—	—	—	208 686
Instruments financiers dérivés	1 896	1 116	(3 080)	—	—	(68)
Autres actifs financiers et autres actifs	271	(5 620)	—	—	—	(5 349)
Provisions	13 088	(12 896)	—	—	—	192
Avantages du personnel	12 451	(8 614)	(3 837)	—	—	—
Autres passifs financiers et autres passifs	(2 211)	2 211	—	—	—	—
Impôt différé	18 396	(12 168)	(6 917)	—	15	(674)

	2019					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Comptabilisé au surplus d'apport	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	Retraité [note 5]	Retraité [note 5]	Retraité [note 5]			Retraité [note 5]
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	243	2 829	—	—	—	3 072
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:						
Immobilisations corporelles et logiciels	(149 562)	(36 906)	—	(612)	(11)	(187 091)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	854	(131)	—	—	(21)	702
Obligations locatives	149 558	26 660	—	—	—	176 218
Instruments financiers dérivés	(4 498)	2 375	4 019	—	—	1 896
Autres actifs financiers et autres actifs	597	(326)	—	—	—	271
Provisions	2 134	10 572	—	382	—	13 088
Avantages du personnel	10 703	523	1 225	—	—	12 451
Autres passifs financiers et autres passifs	(5 663)	3 452	—	—	—	(2 211)
Impôt différé	4 366	9 048	5 244	(230)	(32)	18 396

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2020	2019 Retraité [note 5]
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	—	28 148
Passifs d'impôt différé	(674)	(9 752)
Actifs nets d'impôt différé	(674)	18 396

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non Constatées	Constatées
Année d'expiration	\$	\$
2021 - 2025	6 980	—
2026 - 2030	13 368	—
2031 - 2035	777	—
2036 - 2040	267 945	18 493
Sans expiration	3 383	1 676
	292 453	20 169

Au 31 octobre 2020, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

	Canada				
	Fédéral	Québec	Mexique	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	265 832	247 492	18 709	8 951	293 492
Pertes en capital	2 478	2 478	—	—	2 478
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	4 449	24 941	36 695	50	41 194
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	3 902	3 902	—	—	3 902
Obligations locatives	65 678	65 678	130	55	65 863
Instruments financiers dérivés	8 791	8 791	—	—	8 791
Autres actifs financiers et autres actifs	522	—	—	—	522
Provisions	58 733	58 733	529	—	59 262
Avantages du personnel	49 862	49 862	—	—	49 862
Dons reportés	569	1 040	—	—	569
	460 816	462 917	56 063	9 056	525 935

La Société a constaté un passif d'impôts différés de 4 900 \$ en lien avec les résultats non distribués d'une de ses filiales étrangères. La Société n'a constaté aucun autre passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de sa coentreprise puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Au 31 octobre 2020, il n'y a aucune différence temporelle imposable pour laquelle un passif d'impôt différé a été comptabilisé.

Note 22 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	% détenu	
		2020	2019
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	70,0	70,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	70,0	70,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	70,0	70,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	70,0	70,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	70,0	70,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	70,0	70,0
Laminama S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promociones Residencial Morelos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	70,0	70,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	7 264	6 958
Avantages à long terme du personnel	1 567	1 280
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	2 412

Note 23 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 56 268 \$ [voir note 6]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	46 986	40 388
Coût des services rendus	1 567	1 280
Coûts financiers	1 442	1 647
Prestations versées	(960)	(960)
Pertes (gains) d'expérience	(656)	(648)
Perte (gain) actuarielle sur l'obligation	1 483	5 279
Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice	49 862	46 986

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2020	2019
	\$	\$
Coût des services rendus	1 567	1 280
Intérêts débiteurs	1 442	1 647
Total des coûts au titre des avantages de retraite	3 009	2 927

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2020 :

	\$
Un an et moins	959
Entre un an et cinq ans	11 930
Entre cinq et 10 ans	15 690
Entre 10 et 15 ans	13 752
Entre 15 et 20 ans	11 212
	53 543

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,6 ans au 31 octobre 2020.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2020 %	2019 %
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	2,75	3,00
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,00	4,00
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 \$	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2020 \$
Augmentation (diminution)	\$	\$
Taux d'actualisation	(6)	(1 483)
Taux de croissance des gains admissibles	15	75

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Autres passifs :

	2020 \$	2019 \$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	49 862	46 986
Déficit des avantages de retraite	49 862	46 986

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
31 octobre 2018	(7 184)
Pertes actuarielles	(4 631)
Impôts sur le résultat	1 225
31 octobre 2019	(10 590)
Pertes actuarielles	(827)
Impôts sur le résultat	(3 837)
31 octobre 2020	(15 254)

Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 10 656 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 [14 310 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019].

Note 24 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 octobre 2020, la Société est partie à des engagements pour la location de 11 Airbus A321neo dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les chambres d'hôtels et les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 et plus \$	Total \$
Contrats de location	20 344	48 738	70 718	70 618	70 618	566 836	847 872
Obligations d'achat	9 690	7 347	4 224	2 648	4 750	-	28 659
	30 034	56 085	74 942	73 266	75 368	566 836	876 531

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour toutes poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Société a fait l'objet de certains recours collectifs en lien avec le remboursement de dépôts clients pour les vols annulés en lien avec la pandémie de COVID-19. Certains de ces recours collectifs pourraient entraîner des déboursés et coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. À ce jour, l'issue de ces recours collectifs est impossible à prédire avec certitude et l'effet financier qui pourrait en découler ne peut faire l'objet d'une estimation fiable. Les montants qui pourraient devoir être payés en lien avec les recours collectifs sont pour la majeure partie inclus dans les Dépôts de clients et revenus différés. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les recours collectifs, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidé et pourrait avoir un effet très défavorable sur la trésorerie.

Autres

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, la Société a déjà versé un montant de 15 100 \$ aux autorités fiscales relativement à cette situation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 et s'est opposée aux avis de cotisation reçus. Ce montant est comptabilisé comme impôts sur le résultat à recevoir aux 31 octobre 2020 et 2019.

Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 7, 9, 14, 23 et 24 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2020, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 468 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2020, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Facilité de crédit irrévocable non gagée par des dépôts

La Société dispose d'une facilité de cautionnement qui est renouvelable en 2021. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans et pour un montant total de 35 000 \$. Au 31 octobre 2020, un montant de 22 758 \$ était utilisé en vertu de cette facilité [24 350 \$ en 2019].

Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Le produit des activités ordinaires ainsi que les actifs non courant hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.